

CRFPA - Examen du barreau

Par **Cynthia_v**, le **15/05/2020** à **18:45**

Bonjour à tous,

J'espère que vous allez bien en cette période compliquée.

J'avais une question à propos de l'examen du CRFPA.

J'aimerais passer que le CRFPA à la fin de mon master 1 ,pour le diplôme et exercer la profession de juriste ; et ainsi ne pas effectuer le stage de formation d'un an et demi.

Cela est-t-il possible ?

Merci à vous.

Par **Herodote**, le **15/05/2020** à **20:52**

Bonjour,

Vous voulez dire intégrer une école d'avocat mais ne pas en suivre les cours ?

Le CRFPA n'est pas un diplôme, le CAPA en est un, mais sauf dispensés particulières, il est délivré à l'issue de 18 mois de formations et stages.

Passer l'examen pour ne pas intégrer l'école ensuite n'a strictement aucun intérêt à mon sens. Vous n'aurez pas de diplôme.

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/05/2020** à **13:11**

Bonjour

Je rejoins Herodote pourquoi vouloir passé le CRFPA si votre projet est de devenir juriste. Le temps que vous passerez à préparer l'examen serait mieux rentabiliser si vous l'utilisez pour chercher un stage dans un service juridique